

### *La constitution*

droit de parole qui s'insère dans les travaux que nous poursuivons au sujet de la constitution et dans ceux que nous entreprendrons relativement à la formule d'amendement une fois que la constitution sera rapatriée.

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, pour revenir à mon rappel au Règlement—et je sais que le député ne voudrait pas tromper ni la Chambre ni le public—je voudrais lui rappeler qu'il s'est engagé à répondre à mes deux questions à la fin de ses observations. J'aimerais qu'il nous explique comment la liberté de parole est garantie par l'imposition de la clôture. En deuxième lieu, et il s'agit d'une question qui intéresse grandement tous les membres de la Chambre, il a parlé de la possibilité que la question serait débattue d'une façon exhaustive dès qu'elle aura franchi l'étape du comité. Le député nous dirait-il dès maintenant le nombre de jours et de semaines que le Gouvernement du Canada est disposé à garantir à ce débat une fois que la proposition sera revenue du comité? Comme le député prétend s'intéresser au droit du débat parlementaire, il devrait s'intéresser au point que j'ai soulevé et je sais qu'il désirait avoir l'occasion d'y répondre.

**M. Harquail:** Monsieur l'Orateur, je suis gré au chef de l'opposition (M. Clark) de me donner l'occasion de reprendre la parole. Je voudrais expliquer aux Canadiens que la Chambre est régie par certains règlements. Les articles 75(a), (b) et (c) du Règlement ont souvent été mal cités d'une façon fallacieuse. On a dit que l'article 75(c) parlait de clôture, ce qui n'a jamais été le cas. Il s'agit présentement de la clôture, ce qui n'était pas le cas les autres fois. En ce qui concerne l'autre question qui a été posée, j'aurais cru que le député, à titre de Premier ministre, aurait appris sa leçon en ce qui concerne le respect du leader de son parti en Chambre. Le leader de notre parti en Chambre est notre porte-parole et il renseignera les députés d'en face sur les décisions prises par le gouvernement, élu pour gouverner, quant à la période et au moment du débat, et je suppose que le député respectera cette décision.

**M. Clark:** Nous aurons donc encore la clôture.

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Monsieur l'Orateur, c'est avec un sentiment de joie mêlé de tristesse que je me lève ce soir en cette Chambre pour parler sur la constitution et sur l'avenir du Canada. J'éprouve un sentiment de tristesse car je n'ai que 20 minutes à consacrer à mon discours. J'entends les députés d'en face affirmer qu'ils n'ont que faire d'un autre député de l'Ouest. Nous venons d'entendre le député de Restigouche (M. Harquail) parler de la liberté de parole en cette Chambre et maintenant certains députés affirment qu'ils n'ont que faire d'un autre représentant de l'Ouest. Je puis affirmer aux députés d'en face que nous de l'Ouest canadien avons le sentiment que nous faisons partie du Canada. Nous sommes fiers de notre pays et nous avons l'intention d'exprimer nos sentiments aux Canadiens et de leur dire que nous avons l'intention de continuer à faire partie du Canada.

On n'accorde que 20 minutes à chaque député pour participer au débat sur la constitution du Canada. L'avenir de notre pays, de mes enfants, de mes petits-enfants et de mes arrière-petits-enfants sera décidé par des députés qui prendront la parole pour une courte période de 20 minutes. Jusqu'ici le débat n'a duré que 24 heures. Certains de mes amis qui m'entourent n'auront pas l'occasion de prendre la parole ce

soir. Plusieurs se verront refuser ce droit à cause du règlement du bâillon, à cause de la clôture, à cause de la restriction du droit de parole qui a été imposé aux membres de la Chambre.

Hier, les députés ont eu l'occasion de discuter et de voter une motion présentée par mon parti en vertu de laquelle la constitution du Canada serait rapatriée immédiatement. Elle aurait pu être rapatriée accompagnée d'une formule d'amendement sur laquelle se sont entendus les dix premiers ministres du Canada, pour être ensuite débattue en Chambre jusqu'à l'adoption d'une constitution canadienne pour les Canadiens. Nous savons tous ce qui s'est produit. Nos idées sur le Canada n'ont pas changé. Nous n'avons pas changé d'opinion sur le rapatriement de la constitution, c'est le gouvernement qui a rejeté notre proposition.

Non seulement les membres du parti gouvernemental ont voté contre notre motion, mais leur exemple a été suivi par les députés du Nouveau parti démocratique. La plus importante objection que nous avons entendue hier de la part des députés du gouvernement était que l'adoption de notre proposition accorderait à certaines provinces le droit de ne pas y adhérer si le gouvernement fédéral empiétait sur leur compétence. Elles pourraient décider de se voir englober ou non dans un empiètement fédéral sur leur compétence. On a affirmé que pareille démarche était inadmissible.

Non seulement les Canadiens élisent des députés à la Chambre des communes, mais ils élisent également aux assemblées législatives des députés qui sont également des Canadiens et qui représentent leurs commettants et qui ont également le droit de faire partie du Canada. Lorsque j'ai fait mon entrée à la Chambre il y a un an, j'éprouvais plusieurs sentiments. J'éprouvais un très grand respect à l'égard de tous les députés, notamment de ceux qui y siégeaient depuis longtemps. Certains pour qui j'ai du respect sont précédés d'une légende. Un de ces députés est celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a une réputation de grand citoyen et de défenseur sans reproche de la liberté de parole.

Hier, alors que le présent gouvernement nous imposait la clôture, ce député prétendument honorable que je respectais ne s'est pas tenu debout au moment opportun. Il est demeuré assis et a permis le bâillonnement de la Chambre des communes sans mot dire. Les commettants de la circonscription de Kindersley-Lloydminster en Saskatchewan que je représente ainsi que les commettants de toutes les autres circonscriptions représentées par des députés de mon parti et des députés du Nouveau parti démocratique croient au Canada et désirent continuer à en faire partie. J'étais heureux lorsque le premier ministre a annoncé que la résolution constitutionnelle serait présentée de nouveau à la Chambre. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), bien qu'ils ne soient pas membres du même parti politique que moi et diffèrent d'opinion sur plusieurs points, ont exprimé les sentiments, les désirs et les préoccupations de leurs commettants.

Le *Daily Herald* de Prince Albert du vendredi 3 octobre rapporte les propos suivants de l'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo): «La décision du premier ministre Trudeau de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est une étude de cynisme.» Il a dit que le premier ministre essaie de rapatrier la constitution sans le consensus des provinces, qu'il ne tient pas compte des problèmes et qu'il faut un